

CHRONIQUE DU MOIS DE MAI 1950

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 3 mai 1950, à 18 h. 30, sous la présidence de M. Jean Mons, Résident Général de France à Tunis.

CONSEIL DE CABINET

— Le Conseil de Cabinet s'est réuni le 16 mai 1950, à 8 h. 30, sous la présidence de S. E. Mustapha Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien.

Après examen des questions financières relevant de sa compétence, le Conseil de Cabinet a approuvé le projet de convention permettant la construction et l'exploitaiton d'un entrepôt frigorifique au port de Tunis.

Il a enfin adopté un projet de décret tendant à faire bénéficier l'enfance délinquante de mesures propres à assurer l'amendement et l'amélioration de l'éducation des jeunes délinquants.

— Le Conseil de Cabinet s'est réuni le 30 mai 1950, à 10 heures, sous la présidence de S. E. Mustapha Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien, pour examiner les questions financières relevant de sa compétence.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Une conférence internationale oléicole a siégé à Tunis du 15 au 20 mai. Elle groupait les principaux pays oléicoles : Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Tunisie, Algérie, Maroc et France, qui avaient envoyé à Tunis à la fois des délégués professionnels et des observateurs gouvernementaux.

En conclusion de ses travaux, la Fédération Internationale de l'Oléiculture a décidé de demander sa reconnaissance par la F.A.O. et par le Conseil économique et social de l'ONU, en tant qu'organisme spécialisé. En attendant qu'une organisation puisse être mise sur pied, il a été décidé de créer un Conseil Supérieur Oléicole qui se réunira chaque année avant la campagne pour établir le bilan mondial de la production et de la consommation des pays producteurs, formuler des recommandations concernant le stockage des huiles, fixer les éléments de détermination des prix de base des huiles.

Enfin, la Fédération Internationale de l'Oléiculture est décidée à constituer un Fonds Oléicole International qui servira éventuellement à financer le stockage ou le report des stocks dans les pays excédentaires.

LA VIE FINANCIÈRE

Pour la Direction des Finances, le mois de mai a été marqué essentiellement par la fin de la session budgétaire du Grand Conseil et par la publication, à l'Officiel du 26 mai, du décret beylical du 25 mai portant fixation du budget de l'exercice 1950-1951.

*
**

En matière de crédit, au cours du même mois se sont réunis :

— d'une part, la Commission d'attribution des lettres d'établissement et d'agrément et d'octroi de la garantie de l'Etat qui, au cours de sa séance du 7 mai 1950, a accordé :

— une lettre d'établissement comportant diverses exonérations fiscales (au profit d'une filature de laine),

— 2 lettres de garantie, pour un montant total de 40 millions (en faveur de la réparation de deux bateaux),

— 4 lettres d'agrément, pour une somme globale de 248 millions (intéressant une adduction d'eau, des éponges, des conserves de poissons et des produits sidérurgiques),

— et rejeté une demande de lettre d'agrément.

— D'autre part, le Comité d'examen des demandes de prêts du Crédit mutuel agricole, commercial et artisanal aux prisonniers de guerre, rapatriés, déportés ou anciens combattants, institué par l'arrêté du 14 août 1946, qui, dans sa séance du 22 mai 1950, a accordé des prêts pour un montant total de 25.167.500 francs.

*
**

A l'Office tunisien de cotation des valeurs mobilières, les dispositions du marché se sont montrées particulièrement favorables. Toutes les séances ont été marquées par une activité inaccoutumée. De nombreuses transactions ont été enregistrées dans tous les groupes.

Dans celui des Fonds publics et des obligations, les « Caisse Foncière » ont fait preuve d'une tenue remarquable. Après un large mouvement de progression qui s'est dessiné dès la première séance, ils se sont maintenus, durant tout le mois, au cours de 800 en favorisant des échanges particulièrement volumineux.

Dans celui des banques, seules les « Banque de Tunisie » ont montré une légère régularité.

Dans celui des « Sociétés agricoles », toutes les valeurs ont été, dans l'ensemble, assez soutenues. Certaines d'entre elles, parmi lesquelles les « Zayana » ont rencontré, plus que d'autres, la faveur du public, d'où une fermeté de cours plus soutenue et un plus grand volume de transactions.

Dans celui des Sociétés industrielles, au contraire, s'est manifestée une grande instabilité du cours des valeurs cotées à chaque séance.

*
**

LA VIE SOCIALE

Le Comité du Travail a consacré sa séance du 10 mai à l'examen d'ensemble de la question des conventions collectives.

La délégation ouvrière a demandé que soient retenues, en Tunisie, les principes de la loi française du 11 février 1950. Les représentants de la Confédération Générale du Commerce et de l'Industrie se sont également montrés favorables à cette solution.

Le Comité a ensuite été appelé à se prononcer sur l'éventualité d'un retour à la libre négociation des barèmes de salaires minimums par voie de conventions collectives. Les opinions en présence, sur ce point, sont nuancées. Les organisations ouvrières s'attachent unanimement à défendre le système métropolitain et à rechercher comment il pourrait être transposé, aussi fidèlement que possible, dans le cadre des structures administratives et économiques de la Tunisie. Les patrons sont partisans, a priori, d'une liberté inconditionnelle des salaires, mais ils admettent l'organisation de garanties légales, au profit du personnel, suivant des modalités qu'ils voudraient adaptées spécialement aux réalités professionnelles locales.

Le débat se poursuivra devant le Comité du Travail dès le 7 juin.

*
**

Les mesures intervenues au début de 1950 en ce qui concerne les salaires et qui se sont traduites par une amélioration de la rémunération des travailleurs, ne pouvaient pas demeurer sans incidence sur les allocations familiales, puisque celles-ci sont représentées par un pourcentage du total des sommes trimestriellement perçues par le chef de famille. Mais l'automatisme de cette augmentation eût été un leurre dans beaucoup de cas, si le plafond d'application du taux de ces prestations n'avait pas été relevé dans la même proportion.

C'est pourquoi deux arrêtés datés du 31 mars dernier et figurant au Journal Officiel Tunisien du même jour, ont porté le maximum de l'allocation trimestrielle due par enfant à charge à 4.500 francs, pour les bénéficiaires du décret du 8 juin 1944, et à 2.250 francs pour les victimes d'accidents du travail visées par l'article 3 du décret du 9 juillet 1945.

Afin de permettre aux caisses de compensation de faire face plus aisément aux charges supplémentaires résultant de l'application de ces dispositions, l'article 33 du décret du 8 juin 1944 a été modifié le 30 mars dernier par un texte publié en même temps que ceux dont il est question ci-dessus. Désormais, les organismes répartiteurs percevront la contribution patronale sur le montant des rémunérations ne dépassant pas 320.000 francs par an.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

A l'Alliance Française, le Professeur Debré, de la Faculté de Médecine de Paris, a parlé devant une assistance très nombreuse de la « vaccination anti-tuberculeuse par le B. C. G. ». On sait qu'une campagne de vaccination anti-tuberculeuse est poursuivie actuellement sur tout le territoire de la Régence.

M. André Jacob, agrégé de philosophie, a traité de « Atlas, Sisyphe et Prométhée à la recherche d'un humanisme conséquent ». Dans la même salle, sous l'égide de la Fédération des associations d'ingénieurs, M. Lebègue a traité de la « Méthode des temps élémentaires en matière d'organisation du travail ». Le Professeur Marthelot, Attaché au Conseil National de la Recherche Scientifique, a fait une conférence sur la « présentation géographique de l'Alsace ».

Enfin, le Congrès du Bâtiment a été pour M. Lambert-Ribot l'occasion d'une causerie sur « le problème du logement et l'aide du patronat ».

*
**

Le passage à Tunis de Louis Juvet et de sa troupe a été le grand et, à vrai dire, le seul événement théâtral du mois. Cette troupe a interprété, dans le cadre des Galas Karsenty, « l'Ecole des Femmes » et, de Jules Romains, « Knock ou le triomphe de la médecine ».

*
**

La cantatrice Leila ben Sedira s'est fait entendre à l'avant-dernier concert municipal que dirigeait M. Henri Milan.

C'est encore à la musique que l'on peut rattacher une manifestation due à l'Essor, au cours de laquelle s'est produite Mlle Rechi-da Gober, cantatrice et danseuse, avec des commentaires de M^e Raoul Darmon. « L'Orient dans l'art lyrique » était le thème de la séance.

*
**

Tandis que le Salon Tunisien, dont nous avons déjà parlé, jetait ses derniers feux, plusieurs expositions particulières étaient organisées. Notons, à la Galerie ARS, Jules Lellouche. D'autre part, Gaston Fontaine a exposé des toiles d'Afrique Noire et de Tunisie dans le hall du « Petit Matin », tandis que deux expositions étaient organisées par Mme Gavrel-Bascou et M. Belmon.

En outre, le concours de la Jeune Peinture, organisé par la Galerie ARS et la Société Lefranc, a permis à de jeunes talents (dix-huit exactement) de se manifester et de prendre contact avec un large public. Le premier prix a été remporté par M. Edgar Naccache, les deux seconds prix par MM. Arnaud et Nello Lévy. Les dix œuvres jugées les meilleures ont été exposées.

*
**

Le mois de mai a vu se dérouler la « Quinzaine artisanale nord-africaine », à l'occasion de laquelle une très belle exposition a été

ouverte à Tunis dans le décor oriental et raffiné du Dar ben Abdallah, avec la participation de l'artisanat d'Algérie et du Maroc.

En même temps, des expositions régionales se tenaient à Sousse, Nabeul et Gabès. De nombreux visiteurs s'y sont pressés et ont rendu hommage à l'œuvre de résurrection ainsi entreprise des vieilles traditions artisanales du Moghreb.

*
**

L'Association Guillaume Budé a jeté les bases de la création d'une section tunisienne.

Enfin, la Société des Ecrivains de l'Afrique du Nord a repris, après une longue éclipse, le cycle de ses « thés-causeries », ce qui a permis d'entendre divers orateurs sur les sujets les plus variés, notamment MM. Kaddour ben Nitram, Claude Benady, le docteur Duplenne, M^e Raoul Darmon, etc.

*
**

Signalons enfin la publication à Paris d'un traité intitulé « Introduction à la psychanalyse » dont l'auteur est M^{me} Denise Saada, vice-présidente de l'Alliance Française de Sfax.